

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

N° 266/2017

OBJET : Reconduction de l'opération Chantier d'insertion en Environnement pour la période courant du 01 janvier au 31 décembre 2018

L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée l'engagement depuis l'exercice 1995 d'une action intitulée « Chantier d'insertion en Environnement » ayant pour vocations principales :

- La restauration et l'aménagement des berges des cours d'eau du territoire de la Communauté de Communes afin d'assurer un bon écoulement naturel des eaux et aussi de permettre une meilleure gestion des rivières et des milieux aquatiques et ce dans le respect des sujétions techniques définies par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- De faciliter l'accès à l'emploi de personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle bénéficiaires des minima sociaux.

Considérant l'utilité publique de ce chantier renforcée par la validation d'un Plan pluriannuel de Gestion pour les travaux en rivière 2015-2019 faisant l'objet d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et, compte tenu des bons résultats constatés en matière d'insertion sociale des personnes ayant participé à ce chantier, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée la poursuite de cette action pour la période courant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sur l'exercice, 12 postes seront ouverts sous les dispositifs Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE la poursuite de l'action chantier d'insertion en environnement à intervenir du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;

MANDATE Monsieur le Président à toute fin d'engagement des procédures de recrutement relatives à l'attribution de 12 postes d'agents en environnement sous les régimes Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) à intervenir ;

MANDATE ce dernier afin de solliciter les services de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que les services du Conseil Départemental de la Haute Garonne à toute fin d'attribution de subvention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la DIRECCTE ;

MANDATE ce dernier à toute fin de réservation des crédits nécessaires sur le budget général 2018 de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS